

Professions accessibles par la VAE

- Aide en soins et accompagnement (ASA) AFP
- Assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) CFC
- Assistant-e médical-e CFC
- Assistant-e socio-éducatif-ve (ASE) CFC
- Cuisinier-ère CFC
- Employé-e de commerce (EDC) CFC
- Gestionnaire du commerce de détail (GCD) CFC
- Gestionnaire en intendance (GEI) CFC
- Informaticien-ne CFC
- Mécanicien-ne de production CFC
- Médiaticien-ne CFC
- Spécialiste en restauration CFC

Pour en savoir plus

Certification professionnelle pour adultes CPA

Portail CPA

www.vd.ch/certification-adulte

info.cpa@vd.ch

Informations et conseils sur les métiers
et les formations

Office cantonal d'orientation scolaire
et professionnelle OCOSP

www.vd.ch/orientation

Valorisez votre parcours professionnel par un titre fédéral reconnu

Quatre voies possibles vers
le CFC ou l'AFP



Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture

2019



Certification
Professionnelle
pour Adultes

CFC / AFP: des titres de formation professionnelle officiels et reconnus dans toute la Suisse

La formation professionnelle initiale, ou apprentissage, transmet les connaissances et les compétences nécessaires à l'exercice d'une profession. Elle débouche sur l'obtention d'un certificat fédéral de capacité (CFC – 3 ou 4 ans de formation) ou d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP – 2 ans de formation).

Obtenir un titre professionnel: de nombreux avantages

- Valoriser ses compétences
- Développer ses perspectives de carrière au sein de son entreprise
- Augmenter ses chances sur le marché du travail
- Avoir accès à une large offre de formation continue
- Bénéficier d'un salaire plus élevé

4 voies menant au CFC ou à l'AFP

	Formation professionnelle initiale régulière ordinaire	Formation professionnelle initiale raccourcie	Examens de fin d'apprentissage (Article 32)	Validation des acquis de l'expérience (VAE)
Conditions	Scolarité obligatoire achevée	Formation certifiée dans une profession apparentée et/ou expérience professionnelle	5 années d'expérience professionnelle requises dont 2 à 5 ans dans la profession visée	5 années d'expérience professionnelle requises dont 2 à 5 ans dans la profession visée
Modalités	A plein temps Avec contrat d'apprentissage	A plein temps Avec contrat d'apprentissage	En cours d'emploi	En cours d'emploi
Durée	2 ans (AFP) ou 3 ou 4 ans (CFC)	Durée réduite de 1 à 2 ans, selon le parcours et la profession	Variable, en fonction du niveau de connaissance et des besoins de chaque candidat-e	Variable, en fonction des compétences acquises et des besoins de chaque candidat-e
Pour quelles professions?	Toutes les professions CFC / AFP	Toutes les professions CFC	Toutes les professions CFC / AFP	Pour une dizaine de professions (cf. liste des professions accessibles par la VAE)
Déroulement	Formation pratique en entreprise et cours théoriques dans une école professionnelle (1 à 2 jours/semaine) Cours interentreprises	Formation pratique en entreprise et cours théoriques dans une école professionnelle (1 à 2 jours/semaine) Cours interentreprises	Cours de jour en école professionnelle ou formation préparatoire spécifique ou préparation en autodidacte Cours interentreprises	Réalisation d'un dossier de compétences (250 à 300 heures de travail personnel) Entretiens individuels Séances collectives
Procédure de qualification	Examen de fin d'apprentissage	Examen de fin d'apprentissage	Examen de fin d'apprentissage	Portfolio + évaluation par des expert-e-s + éventuels compléments de formation

Recommandations pour toutes les procédures

- Niveau minimum de français requis (oral et écrit): B1 pour le CFC et A2 pour l'AFP
- Investissement temporel et personnel important
- Soutien de l'entourage personnel et professionnel essentiel
- Pour la VAE: majeure partie des compétences du métier déjà acquises